

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 octobre 2014 sous la présidence de M. FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents :FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRAUT Alain, Adjoints, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GAUDON Stéphane, MAGNON Pierre, RENON Ghislaine, GUITTARD Viviane, HENRI Renée, DUCHER Josette.

Excusé : LEMOINE Jean-François

DESIGNATION DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation auprès de 12 architectes de la Creuse pour le projet d'extension de l'école. Quatre architectes ont candidaté.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les propositions et en avoir délibéré, désigne le cabinet « Nuances d'architectures » (RIPP Cécile – BOURGEOIS Benoît) pour assurer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de l'école et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'honoraires à venir entre la Commune et le cabinet « Nuances d'architectures ».

TARIF POUR LES CHARGES DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS DU « BATIMENT MAIRIE »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif du chauffage n'a pas été réévalué depuis plusieurs années. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revoir ce tarif.

Le Conseil Municipal fixe ce tarif comme suit à compter du 1^{er} novembre 2014 :

Abonnement : 77€ Consommation : 0.80€ par litre de fioul consommé

DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Suite au renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Préfet demande de lui communiquer le conseiller municipal qui sera en charge des questions de défense dans la Commune. Le Conseil Municipal désigne comme correspondant : CONSTANTIN Jacques, deuxième adjoint, domicilié à Romeil 23000 Anzême.

ACHAT D'ABRIBUS ET D'ORDINATEURS PORTABLES POUR L'ECOLE

Monsieur Le Maire propose l'achat de 3 abri-bus pour les villages et de 8 ordinateurs portables pour l'école. Le coût prévisionnel d'un abri-bus est de 450€ et celui d'un ordinateur portable de 400€.

Le prix de l'unité étant inférieur à 500€, ces achats ne peuvent pas être imputés en investissement ; cependant le Conseil Municipal peut l'autoriser. Le Conseil Municipal autorise l'achat de 3 abri-bus et de 8 ordinateurs portable. Et leur imputation en investissement à l'article 2158 pour les abri-bus et à l'article 2183 pour les ordinateurs portables.

DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDE DE POLICE »

Cette année, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 1429€ au titre des amendes de police 2013 pour l'achat de panneaux. Un devis a été demandé pour des panneaux stop, intersection, cédez le passage et voie sans issue.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Creuse une subvention de 1429€ au titre des recettes procurées par les amendes de police 2013.

VIREMENTS DE CREDITS

Suite au changement d'imputation pour l'aide financière aux parents pour le transport scolaire des élèves de l'école, les crédits prévus à l'article 658 doivent être transférés à l'article 6745. Les crédits prévus pour les contributions au SIERS s'avérant trop importants peuvent être transférés aux articles fournitures de voirie et entretien de la nouvelle parcelle Champeaux. Le Conseil Municipal décide :

Article 6554 : - 7500€ Article 60633 : + 5000€ Article 61521 : + 2500€

Article 6745 : + 680€ Article 658 : - 680€

Horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1^{er} décembre 2014

Les lundis : 13h30 – 17h30

Du mardi au vendredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

Le premier samedi de chaque mois : 8h30 - 12h